



Accident de travail : puis je me retourner contre mon employeur?

Par **cmimi**, le **11/03/2009** à **21:39**

Bonjour,

Cela fait 3mois que je suis en accident de travail, suite à une glissade au travail je suis faite une entorse de la cheville et une entorse média tarsienne du lisfranc. J'ai eu une complication une tendinite du talon d'achille. J'ai toujours de fortes douleurs, mon médecin suspecte une algodystrophie, des examens complémentaires vont être fait pour le diagnostic.

A l'endroit ou j'ai glissé déjà 2 personnes ont fait des chutes dont une collègue a glissé sans aucune gravité, cette chute a été faite devant la directrice adjointe. Aucune déclaration a été faite auprès du chsct pour d'éventuel controle.

Je souffre énormément de mon pied, meme après 3 mois de soin, je suis quotidiennement gênée par cette douleur intense qui commence à jouer énormément sur mon moral (j'étais une personne très active : sport... je ne peux plus rien faire maintenant).

Puis je me retourner contre mon entreprise : négligence de la part de l'employeur vu que rien n'a été fait suite au 2 premières chutes dont une devant l'adjointe.

Merci de vos réponses